



Bourse d'études Eleanor Ritchie

La bourse d'études postsecondaires Eleanor Ritchie est destinée aux étudiant·e·s autistes. Cette bourse est nommée en l'honneur d'Eleanor Ritchie, membre de longue date d'Autisme Ontario, et souligne son dévouement et son soutien aux personnes autistes.

Chaque bourse est de 500 \$.

Qui peut présenter une demande :

Pour être admissible, le candidat ou la candidate doit habiter actuellement en Ontario et être accepté·e en première année dans un établissement postsecondaire canadien, peu importe le niveau (p. ex. collège, y compris les formations d'apprenti, université, études supérieures). Le candidat ou la candidate retenu·e recevra sa bourse après qu'Autisme Ontario aura reçu une preuve de son inscription en première année dans un établissement postsecondaire.

À noter : Les étudiant·e·s peuvent faire demande aussi souvent qu'ils ou elles le désirent, à condition d'entreprendre la première année d'un programme postsecondaire. Vous ne pouvez être boursier ou boursière d'Autisme Ontario qu'une seule fois.

Documents requis pour présenter une demande :

Pour demander cette bourse, il faut soumettre la documentation suivante, en ligne uniquement (chaque fichier téléchargé ne doit pas excéder 2 Go) :

- Une lettre d'accompagnement, contenant :
 - Des renseignements sur le candidat ou la candidate, y compris ses plans d'avenir, ses intérêts et/ou ses projets de cheminement professionnel.
 - Une description du programme postsecondaire choisi et la raison de ce choix.
 - Coordonnées de contact complètes (nom, adresse, numéro de téléphone et adresse courriel). Le numéro d'assurance sociale ne sera demandé **que si** vous obtenez une bourse (nous vous contacterons alors).
- Une copie du diagnostic de la personne qui présente la demande, établi par un·e professionnel·le de la santé ou un·e psychologue.
- Une copie de la lettre d'admission/de la preuve d'inscription (p. ex. une lettre d'acceptation anticipée) d'un établissement postsecondaire.



Date-limite de présentation de la demande :

Pour être prise en considération, votre demande doit nous parvenir au plus tard **le 30 avril 2026**.

Les demandes reçues après cette date ne seront pas acceptées. La confirmation d'inscription à l'établissement postsecondaire peut être produite après la date-limite si la demande initiale indique une date à laquelle Autisme Ontario peut s'attendre à recevoir le document requis.